

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
Séance du 16 juin 2020 – 18h00

Délibération n°2020/40

Date de convocation : 09 juin 2020

Nombre de conseillers en exercices : 74

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Mauvois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 16 juin 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (65 titulaires et 3 suppléants) :**

PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, THIEULEUX Jean-Pierre, PECQUEUX Christian, MARLIOT Marie-Lise, LEBLON Francis, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BINET Franck (S), GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, GRENIER Brigitte, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, BLAIRON Daniel, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, ROELS Pascal, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membres absents (5) :**

ROLAND BEC Brigitte, PLET Bernard, BONIFACE Patrice, LEVEQUE Pascal, GOURAUD Francis

**Membres ayant donné procuration (4) :**

BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, HISBERGUE Antoine à MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, COULON Laurent à RICHEZ Jean-Pierre,

**Membres du bureau exécutif sans droit de vote (2) :**

Daniel CATTIAUX, Jean-Paul CAILLIEZ

Madame RIBES-GRUERE Laurence est élue secrétaire de séance.

**Délibération n°2020/40 : Portant présentation rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020**

Monsieur le Vice-Président expose :

Considérant que dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comportant une commune de plus de 10 000 habitants et plus, Monsieur le Président doit présenter au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses de personnel,

Considérant, la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et les ordonnances n°2020-330 et 2020-391 datées respectivement 25 mars et 1er avril 2020 modifiant les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire et à la tenue du débat d'orientation budgétaire, et permettant leur tenue lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.

*Vu l'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,*

*Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,*

*Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation de la République relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales*

**Il est proposé au conseil communautaire de :**

- **Prendre acte de la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2020 ;**
- **Prendre acte de la tenue du débat relatif à ce rapport.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 22 juin 2020 et de la publication le  
22 juin 2020

Vu,

Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 22 juin 2020

Le Président de séance,  
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

**DELAI ET VOIES DE RECOURS :** Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020



08/06/2020

Conseil des maires

Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-200030633-20200616-2020\_40-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020





## Table des matières

<b>1 – LE CONTEXTE MACRO – ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL</b> .....	<b>5</b>
<b>1-1 Le contexte national</b> .....	<b>5</b>
⇒ La croissance.....	5
⇒ L'inflation.....	6
⇒ Le chômage.....	6
⇒ Le déficit.....	7
⇒ La dette publique.....	7
⇒ Conséquence de la crise sanitaire sur les données macroéconomique.....	8
<b>1-2 L'évolution des finances locales sur 2019</b> .....	<b>9</b>
<b>1-2-2 Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans le PLF 2020</b> .....	<b>11</b>
⇒ Dégrèvements législatifs.....	12
⇒ Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).....	14
⇒ Dotation de soutien à l'investissement Local (DSIL).....	15
<b>1-2-2 Prélèvements opérés sur les recettes de l'état au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé en 2020</b> .....	<b>16</b>
⇒ Dotation Globale de Fonctionnement 0%.....	16
⇒ Les compensations d'exonération de fiscalité locale +5%.....	16
⇒ Fonds de compensation pour la TVA (6%).....	17
<b>1-2-5 Le FPIC maintenu à 1 Md€ et des règles de garantie modifiées</b> .....	<b>17</b>
<b>2- L'ANALYSE RETROSPECTIVE DE 2017- 2019</b> .....	<b>18</b>
<b>2.1 Une section de fonctionnement marqué par une nette amélioration.</b> .....	<b>18</b>
2.1.1 Maitrise des dépenses de fonctionnement.....	18
2.1.2 Volet Ressources Humaines.....	22
2.1.4 Les produits.....	30
⇒ Répartition des recettes de fonctionnement.....	30
<b>2.2 L'endettement de la communauté</b> .....	<b>33</b>
2.2.1 La structure des prêts.....	33
2.2.2 Le profil d'extinction.....	34
2.2.3 Le ratio de désendettement.....	34
<b>2.3 L'Equilibres financiers</b> .....	<b>35</b>
2.3.1 Soldes intermédiaires de gestion.....	35
<b>2.4 Les Investissements</b> .....	<b>37</b>
2.4.1 Le financement des investissements.....	37
2.4.2 Les dépenses d'investissements.....	38
⇒ Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement.....	38
⇒ Les dépenses d'équipement.....	38
2.4.3 Le Résultat.....	39



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

3. LES PERSPECTIVES ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020.....	40
3.1 En fonctionnement .....	41
3.1.1 les recettes de fonctionnement.....	41
3.1.2 L'impact de la crise sanitaire sur les recettes de la communauté d'agglomération	43
3.1.3 L'évolution des dépenses.....	44
3.1.4 L'autofinancement.....	47
3.2 Section d'investissement.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.1 Section d'investissement.....	48
Conclusion .....	49





# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

## CONSEIL DES MAIRES

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le DOB n'a pas en lui-même de caractère décisionnel et n'est pas sanctionné par un vote, cependant une délibération acte la réalisation du débat.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de l'intercommunalité tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir.

Ce débat doit en effet permettre au conseil communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes importants. C'est aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de la communauté d'agglomération en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur la capacité de financement



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

1 – LE CONTEXTE MACRO – ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

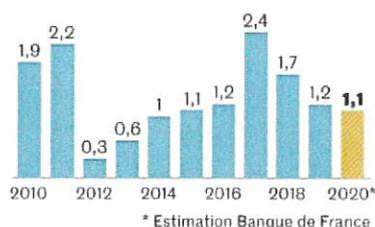
1-1 Le contexte national

⇒ La croissance

La France n'est pas immunisée contre les effets du ralentissement économique mondial. Au quatrième trimestre de 2019, l'activité s'est contractée de 0,1 %, après une croissance de 0,3 % au 3eme trimestre. Sur l'ensemble de l'année écoulée, le PIB affiche une progression limitée à 1,2 %, marquant une réelle décélération par rapport à la croissance de 2018, qui s'était établie à 1,7 %, et à celle de 2017 (2,4 %).

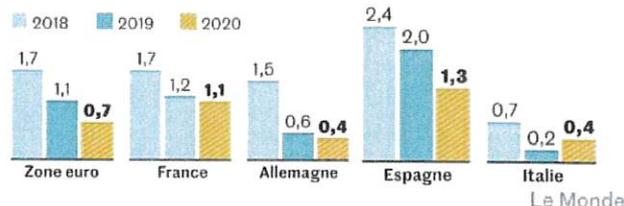
**L'économie continue de ralentir...**

Croissance annuelle du PIB, en %



**... mais résiste par rapport aux autres pays européens**

Variation annuelle du PIB, en %



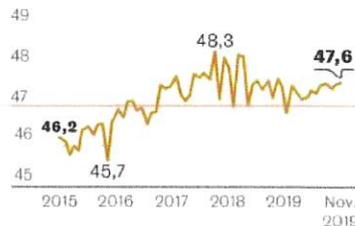


⇒ **L'inflation**

Avec une hausse de 1,5 %, en janvier, des prix à la consommation sur les douze derniers mois, le même rythme qu'en décembre 2019, l'inflation reste parfaitement stable en France, selon l'Insee *jeudi 20 février*. Si les prix de l'alimentation et du tabac ont légèrement ralenti en janvier, ces économies pour les ménages ont été contrebalancées par une progression des prix de l'énergie. Mais cette hausse de 1,5 % permet de « préserver le pouvoir d'achat » des ménages, puisque le salaire mensuel de base a augmenté à un rythme légèrement supérieur à l'inflation.

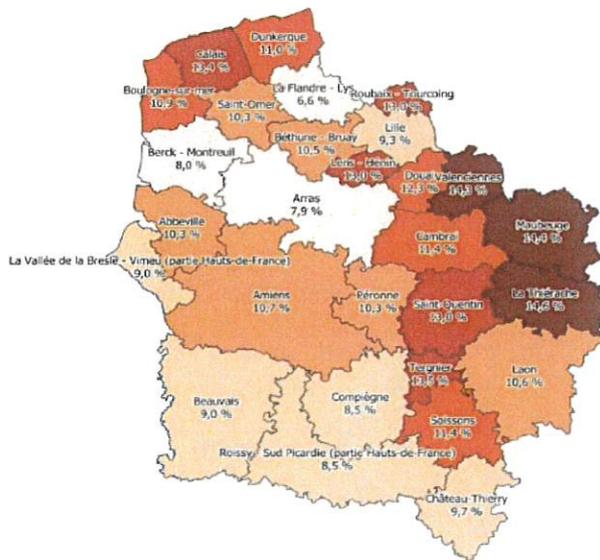
**La consommation des ménages se tient**

Consommation des ménages, en milliards d'euros



Le Monde

**Les taux de chômages localisés au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 dans les Hauts-de-France**



© IGN - Direccte Hauts-de-France 2019  
Source : Insee, taux de chômages localisés

⇒ **Le chômage**

Le taux de chômage a nettement baissé, de 0,4 point, au quatrième trimestre 2019, pour s'établir à 8,1% de la population active et atteindre son plus bas niveau depuis fin 2008 (pour rappel 9.1% de la population active au quatrième trimestre 2018). L'objectif du gouvernement est de porter le taux de chômage à 7% d'ici 2022.

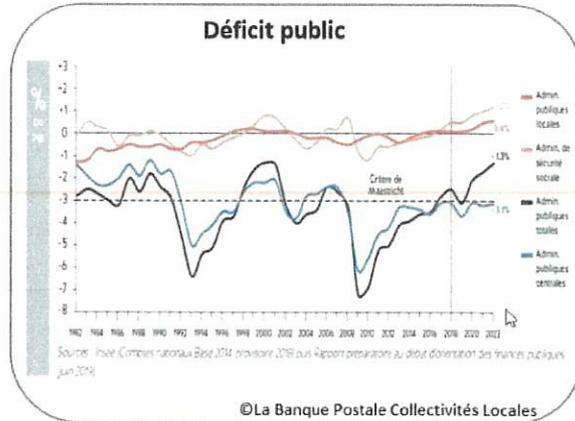
Cependant le taux de chômage dans notre département reste supérieur à la moyenne 11.4%



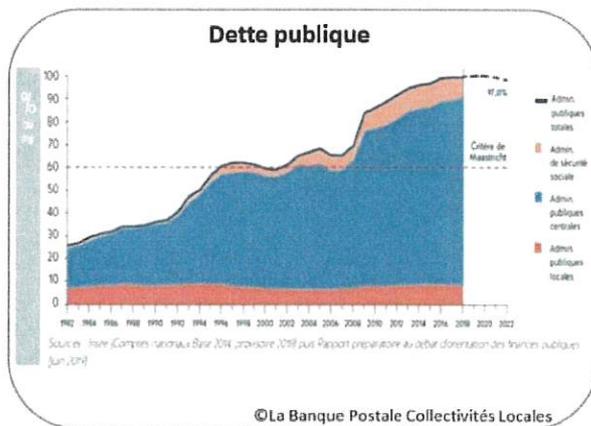
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

⇒ Le déficit

Le déficit budgétaire de l'État est prévu en 2020 à un niveau de 93,1 milliards d'euros par le présent projet de loi de finances, en légère diminution par rapport au déficit prévisionnel révisé de 2019 (96,3 milliards d'euros), et en augmentation de 35,4 milliards d'euros par rapport à 2017, première année du quinquennat (67,7 milliards d'euros)



⇒ La dette publique



Malgré la volonté du gouvernement de résorber la dette, la dette publique en France s'est établie à la fin de septembre 2019 à 100,4 % du produit intérieur brut (PIB), soit 2 415 milliards d'euros, contre 1762 milliards en 2018. 98.6% rapportée au PIB.





### ⇒ Conséquence de la crise sanitaire sur les données macroéconomiques

Un point d'interrogation tient aux conséquences que pourrait avoir l'épidémie de coronavirus sur l'économie mondiale. La durée de cette crise sanitaire et son impact sur l'économie de la planète, laissent planer le spectre d'un ralentissement encore plus prononcé qu'attendu en 2020. Avant qu'elle éclate, la Banque de France misait sur une croissance hexagonale limitée à 1,1 % cette année. L'INSEE estime que la croissance devrait ralentir de 3% pour 1 mois de confinement et 6 % pour deux mois de confinement.

A titre d'ordre de grandeur un recul d'activité de 5 % en 2020 pèserait de 2.5 points de PIB supplémentaires environ sur le déficit public, ce qui porterait ce dernier à 6.3 % et non 3.9 % comme annoncé dans le PLF.

De plus les mesures prises par le gouvernement pour faire face à la crise sanitaire chômage partiel, soutien aux entreprises, aide aux plus modestes et prime aux soignants. Ainsi que le déblocage de 281 millions d'euros pour financer l'achat de masque.

La prévision\* du déficit public pour 2020 passe donc à 9.1 % du PIB soit un déficit qui s'établirait à 185,4 milliards d'euros.

\*Prévision avec les éléments connus au 20 avril 2020



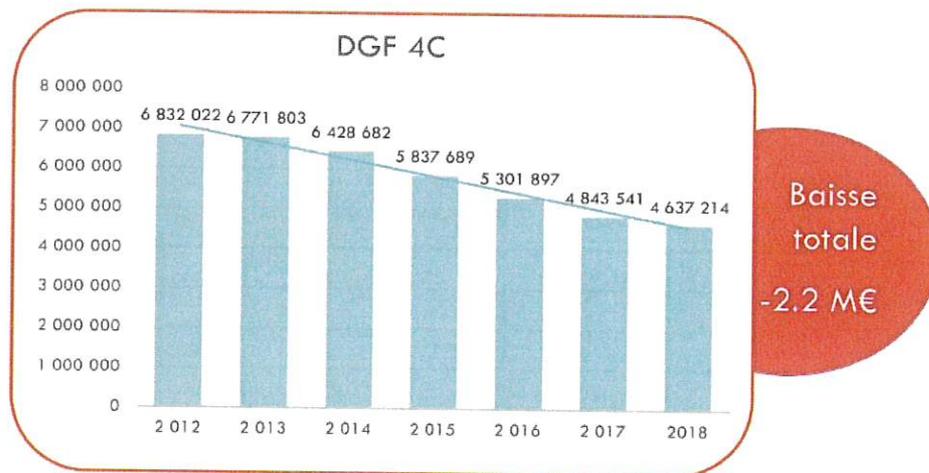
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

1-2 L'évolution des finances locales sur 2019

Dans le ROB 2018, nous vous présentions le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, qui fournit le cadre quinquennal pour les finances publiques.

Le PLF 2020 s'inscrit dans la continuité. Il prévoit que l'effort poursuivi par le gouvernement d'atteindre 0,2% de déficit public en 2022 continue d'être partagé avec les collectivités territoriales.

La baisse des dotations versées par l'Etat (après quatre années de réduction drastique de 2014 à 2017 dans le cadre de la Participation au Redressement des Finances Publiques) a été remplacée depuis 2018 par un mécanisme de contractualisation pour imposer une maîtrise de leurs dépenses aux 322 premières collectivités de France en termes de budget, afin de réduire leurs budgets de 13 Md€ entre 2018 et 2022 au lieu de 10 Md€ prévus initialement)





**1.2.1 Les résultats de la contractualisation en 2018 permettent de dresser un premier bilan positif de la démarche**

**-La démarche contractuelle a fait l'objet d'une large adhésion de la part des collectivités.**

Les préfets ont été chargés de négocier la signature des contrats avant le 30 juin 2018. Sur les 322 collectivités concernées par la contractualisation (dont les dépenses de fonctionnement = 60M€), 229 ont décidé de s'engager, soit 71 % d'entre elles. Seules 93 collectivités non-signataires se sont vu notifier par arrêté préfectoral une trajectoire d'évolution maximale de leurs dépenses de fonctionnement. L'adhésion des collectivités a donc été forte, d'autant plus que 17 autres collectivités ont décidé de signer un contrat avec l'État de façon volontaire (celles-ci ne pourront toutefois pas faire l'objet de reprise financière en cas d'écart avec leur objectif).

	Ensemble	Régions	Départements	EPCI	Communes
Nombre de contrats signés	229	9	46	54	120
Part des collectivités signataires dans le total des collectivités concernées	71%	53%	47%	87%	83%

**-L'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités a été contenue, mais l'objectif de réduction du besoin de financement n'a pas été atteint.**

En 2018, les dépenses réelles de fonctionnement de l'ensemble des collectivités ont été maîtrisées. Elles ont effectivement connu une progression de seulement + 0,4 %, inférieure à l'objectif prévu par la LPFP (+ 1,2 %). Le besoin de financement des collectivités a également diminué de -646 M€. L'objectif de réduction du besoin de financement (-2,6 Md€) n'a toutefois pas été atteint.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

1-2-2 Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans le PLF 2020

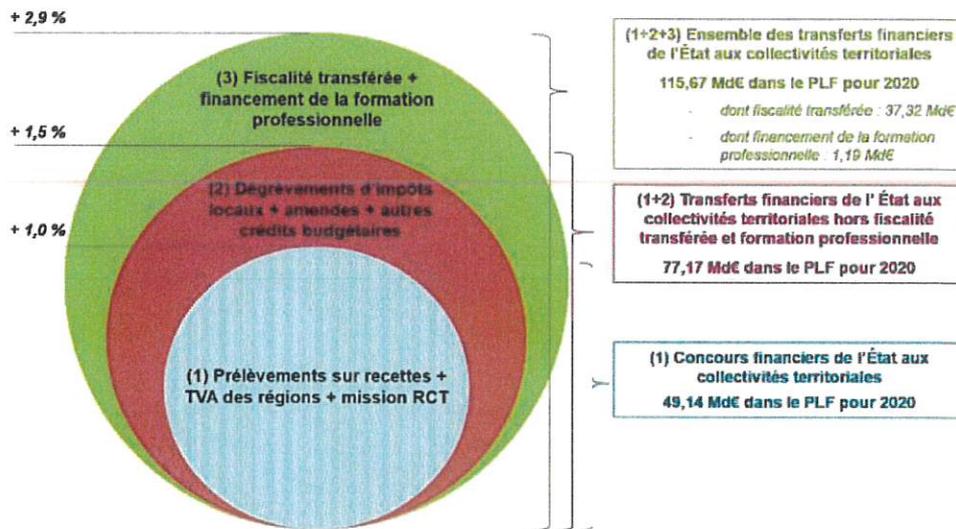


Figure 1 : Décomposition des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales à périmètre courant dans le PLF pour 2020 (en AE)  
 Source : Direction du budget

Dans le PLF pour 2020, les transferts financiers de l'État aux collectivités représentent 115,7 Md€ à périmètre courant, soit une augmentation de +3,8 Md€ (+ 3,4%) par rapport à la LFI pour 2019. La hausse s'explique principalement par l'effet de la troisième et dernière marche de la compensation du dégrèvement progressif de taxe d'habitation des 80% de contribuables les plus modestes (3,1 Md€) mais également par le dynamisme de la fiscalité transférée.



⇒ **Dégrèvements législatifs**

Conformément à l'engagement du Président de la République, le projet de loi de finances pour 2020 prévoit la suppression **définitive et intégrale de la taxe d'habitation** sur les résidences principales. L'article 5 de la loi de finances pour 2018 avait déjà instauré un dégrèvement permettant aux 80 % de foyers les plus modestes d'être progressivement dispensés, sur trois ans, du paiement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale.

Le PLF 2020 prévoit une suppression définitive de cet impôt sur une période allant de 2020 à 2023. À compter de 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale sera définitivement supprimée. La taxe ne concernera plus que les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, notamment les locaux meublés occupés par des personnes morales.

	Suppression pour 80% des foyers les plus modestes			Suppression pour 20% des foyers restants		
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de dégrèvement	30%	65%	100%	30%	65%	100%

⇒ **Octroyer une compensation à l'euro près aux collectivités**

Ainsi, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties reviendra dorénavant aux communes. La taxe foncière sera alors intégralement affectée au bloc communal, rendant la fiscalité locale plus lisible pour le citoyen et renforçant le lien entre la collectivité et le contribuable.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Pour les EPCI à fiscalité propre, la Ville de Paris et les départements, les pertes de recettes seront intégralement compensées par l'affectation d'une recette dynamique, sous la forme d'une fraction de TVA comme il en existe déjà pour les régions. Cette affectation vise à compenser la perte de ressources résultant, pour les EPCI et la Ville de Paris, de la suppression de la taxe d'habitation, et pour les départements, de l'affectation aux communes de leur part de taxe foncière sur les propriétés bâties.

**Cette nouvelle architecture fiscale sera effective dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, afin de donner de la visibilité aux collectivités, notamment aux nouveaux exécutifs municipaux issus des élections de mars 2020**





### ⇒ Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Les montants alloués se maintiennent à ceux de 2019 et de 2018 soit 1.046 milliards d'euros

Catégorie d'opération éligible en 2020

Catégories d'opérations éligibles en 2020	Taux
Travaux de voirie en ce qui concerne : 1) les dessertes dans le cadre d'activité économique et d'équipements particuliers (industriel et commercial) 2) le réaménagement de centre Bourg 3) les travaux de voirie liés aux intempéries 4) les travaux de voirie liés aux équipements de sécurité	20 à 30 %
Constructions scolaires du premier degré (y compris les cantines scolaires)	20 à 40%
Travaux intéressant les autres constructions publiques (mairies, églises, patrimoine rural non protégé présentant un intérêt architectural ou historique, cimetières, monuments aux morts, ateliers municipaux, bâtiments d'accueil, cuisines centrales)	20 à 40%
Travaux de prévention et de lutte contre les inondations ainsi que de lutte contre l'érosion des sols	20 à 40%
Travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans les bâtiments publics ( y compris les équipements sportifs existants) et la voirie	30%
Travaux de mise aux normes de sécurité, travaux de rénovation thermique et travaux participant à la transition écologique des constructions publiques, y compris les bâtiments à caractère sportif existants, ainsi que l'éclairage public situé en agglomération et lié à des problèmes de sécurité.	20 à 45%
Développement économique ou social : 1) aménagement de zones économiques 2) maintien de commerces dans les communes de moins de 5000 habitants en l'absence de structure de même nature (installation ou réinstallation).	20 à 40 %
Mutualisation des services et des moyens : 1) maintien de service public, dont notamment les travaux d'implantation de la gendarmerie en milieu rural. 2) projets visant au maintien de la présence d'un service public de proximité 3) création de points-relais 4) espaces mutualisés de services au public : - les projets d'investissement pour la création de nouveaux espaces mutualisés de services au public 5) projets de création des maisons de santé ayant reçu l'agrément de L'Agence régionale de santé (ARS)	20 à 40%



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

⇒ *Dotation de soutien à l'investissement Local (DSL)*

*Le Gouvernement a reconduit en 2020 la dotation de soutien à l'investissement local. Avec une enveloppe de 570 millions d'euros. Elle comprend notamment un fonds d'aide dédié aux contrats de ruralités.*

La nature des projets d'investissement doivent relever des thématiques suivantes :

- la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables
- la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
- le développement du numérique et de la téléphonie mobile
- la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires
- la réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants





### 1-2-2 Prélèvement opéré sur les recettes de l'état au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé en 2020

	LF 2019 courant	PLF 2020 à périmètre constant	Évolution PLF 2020 constant/ LF 2019
<b>Prélèvements sur les recettes de l'État</b>	<b>40 575</b>	<b>41 008</b>	<b>1%</b>
<b>Dotation globale de fonctionnement (1)</b>	<b>26 948</b>	<b>26 950</b>	<b>0%</b>
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs	11	8	-25%
Compensation des pertes de base de la taxe professionnelle et de redevance des mines	74	50	-32%
<b>Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)</b>	<b>5 649</b>	<b>6 000</b>	<b>6%</b>
<b>PSR de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale</b>	<b>2 310</b>	<b>2 433</b>	<b>5%</b>
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (Dot*)	500	465	-7%
Dotation élu local	65	75	15%
PSR de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	41	63	53%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (2)	492	492	0%
Dotation départementale d'équipement des collèges	326	326	0%
Dotation régionale d'équipement scolaire	661	661	0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	3	3	0%
<b>Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle</b>	<b>2 977</b>	<b>2 932</b>	<b>-2%</b>
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4	4	0%
Dotation de compensation de la réforme de la fiscalité à Mayotte	107	107	0%
<b>Dotation de garantie des reversements des FDPTP</b>	<b>284</b>	<b>284</b>	<b>0%</b>
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	7	7	0%
PSR de compensation du versement transport	91	48	-47%
PSR Guyane (3)	27	27	0%
PSR Accompagnement de la réforme de l'apprentissage (4)		73	
PSR Polynésie Française (5)			

⇒ **Dotation Globale de Fonctionnement 0%**

Le niveau de DGF fixé à 26.9 milliards € en 2020 est maintenu par le gouvernement à son niveau 2018, comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation.

⇒ **Les compensations d'exonération de fiscalité locale +5%**

Elles progressent puisque certaines mesures décidées en 2018 montent en charge (exonération de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égale à 5 000 €)



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

⇒ *Fonds de compensation pour la TVA (6%)*

La hausse du FCTVA (+0.7%) s'explique par le regain d'investissement.

La LFI 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables. L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.

*1-2-5 Le FPIC maintenu à 1 Md€ et des règles de garantie modifiées*

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 prévoyait une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 Md€.

Le Gouvernement propose de stabiliser l'enveloppe à 1Md€ comme en 2019 et en 2018, au lieu de l'objectif initial d'atteindre 2 % des recettes fiscales du bloc communal.

Par ailleurs, le mécanisme de garantie de reversement du FPIC est modifié en cas de perte d'éligibilité :

- En 2019 : 85% de la recette 2017 (garantie antérieure ou attribution)
- En 2020 : 70% de la recette 2018 (garantie antérieure ou attribution)
- En 2021 : 50% de la recette 2019 (garantie antérieure ou attribution)





## 2- L'ANALYSE RETROSPECTIVE DE 2017- 2019

### 2.1 Une section de fonctionnement marqué par une nette amélioration.

#### 2.1.1 Maitrise des dépenses de fonctionnement

Pour une meilleure analyse et compréhension, il est proposé de sortir de la réflexion l'écriture concernant le transfert de la compétence SIAVED celle-ci étant équilibrée et exceptionnelle.

70	Recette	11 984
70	Recette	1 494 660
	<b>Recettes</b>	<b>1 506 645</b>
11	Dépense	573 029
65	Dépense	933 616
	<b>Dépenses</b>	<b>1 506 645</b>

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire avec leurs évolutions depuis 2017.

	2017	2018	2019	Evolution
Charges à caractère général (chap. 011)	4 227 694	4 039 502	4 150 931	-1,82%
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	2 753 927	2 506 064	2 436 684	-11,52%
Autres reversements (autres art 739)	6 700	0		-100,00%
Attribution de compensation (art 73921)	15 240 363	15 165 717	14 590 854	-4,26%
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	8 617 961	8 389 241	8 075 333	-6,29%
Intérêts de la dette (art 66111)	1 150 565	1 085 619	1 035 418	-10,01%
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 13 366	- 9 303	- 17 748,70	32,79%
Autres charges financières (autres articles chap. 66)	19 895			-100,00%
Charges exceptionnelles (chap. 67 sf 67441)	242 547	67 755	49 518	-79,58%
Subvention d'équilibre	170 000	176 000	807 502	375,00%*
Dotations aux provisions (chap. 68 mvt. Réel)	192 478	120 000	102 649	-46,67%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>32 608 764</b>	<b>31 549 898</b>	<b>31 231 143</b>	<b>-4,22%</b>

\*Augmentation importante liée au financement du four crématoire sur le budget annexe.



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

**Actions mises en place pour maîtriser les dépenses :**

2017 :

Mise en place d'une délégation de service public pour la gestion des espaces nautiques intercommunaux a permis une économie de 96 000 € tout en améliorant l'efficacité grâce à un recentrage sur un cœur de métier et une réponse à une insuffisance structurelle due notamment à une technicité croissante de certaines tâches.

Depuis 2017, la CAPH et la CA2C ont transféré la compétence « Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés » au SIAVED. Cette étape importante permet d'intervenir sur l'ensemble du cycle de vie des déchets, de leur collecte jusqu'à leur traitement final, tout en donnant priorité à leur valorisation.

Le transfert de la compétence collecte au SIAVED a permis une économie 375 000 €

2018 :

Pour contribuer à la préservation de l'environnement, lutter contre la pollution lumineuse et maîtriser les consommations énergétiques la décision du conseil Communautaire a été d'éteindre l'éclairage public du lundi au vendredi de 23h à 5h. Cela a permis l'économie de 100 848 € (chap. 011). Pour les communes souhaitant garder l'éclairage nocturne un prélèvement sur les attributions de compensation a eu lieu pour un montant de 108 167 € soit une économie pour la CA2C de 209 015 €

Le transfert du service administratif vers le site du pôle d'entreprises a permis une non-dépense de 315 647 €, confirmée sur l'exercice 2019.

2019 :

## MISE EN PLACE DU PACTE FINANCIER VISANT A

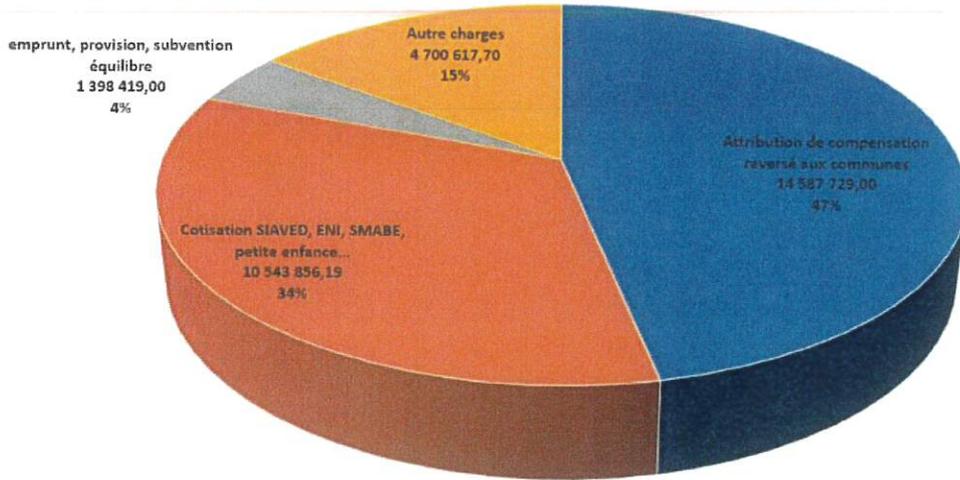
- ⇒ Sécuriser la situation financière du territoire :
  - Sécurisation du FPIC pour la CA2C et les communes du territoire (compensation de la perte de FPIC pour les communes par la CA2C à hauteur de 10%)
  - Reversement partiel à la CA2C de la taxe d'aménagement que perçoivent les communes sur les zones d'activités économiques.
- ⇒ Renforcer la solidarité financière entre la CA2C et les communes
  - Reversement de l'IFER EOLIEN
  - Diminution des AC en cas de diminution de plus de 2% du produit fiscal communautaire.
- ⇒ Renforcer le soutien à l'investissement pour les communes :
  - Création d'un fond de concours d'un montant maximum de 20 000 € par commune budgétée à 200 000 € pour 2019 renouvelable sur la durée du pacte





Dépenses de fonctionnement par catégorie :

Dépenses de fonctionnement



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Répartition fonctionnelle :

	CR 2019	
Attribution de compensation	14 587 729	46,71%
Gestion des déchets	6 678 197	21,38%
Piscine	2 137 592	6,84%
Charge Non ventilable	1 398 419	4,48%
<i>Remboursement intérêt d'emprunt</i>	457 709	
<i>Subvention d'équilibre</i>	807 502	
<i>Provision</i>	102 649	
Administration général (administratif, assurance, maintenance bâtiment)	1 326 223	4,25%
<i>Charge de personnel</i>	620 939	
<i>Charge à caractère général</i>	612 454	
Eclairage Public	1 237 018	3,96%
Espace vert	1 013 965	3,25%
Petite enfance	562 249	1,80%
Aménagement des eaux	447 774	1,43%
Intervention économique	442 849	1,42%
Aide au tourisme	279 947	0,90%
Service peinture	275 773	0,88%
Aire des nomades	177 835	0,57%
Assemblée locale	177 437	0,57%
Entretien du patrimoine culturel	159 234	0,51%
Culturel	131 509	0,42%
MAD perso cremato	111 230	0,36%
Information communication	39 600	0,13%
Chemin de rando	26 978	0,09%
Aire de jeux coin des mamans	11 489	0,04%
Aide secteur locatif	7 572	0,02%
	31 231 143	

74.93%





### 2.1.2 Volet Ressources Humaines

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective (issue notamment des bilans sociaux) et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective du travail.



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

## 2.1.2.1. Structures des effectifs

## 2.1.2.1.1 -Effectifs permanents

Répartition par Catégorie	Hommes	Femmes	Total	Répartition		%
				H	F	
Catégorie A	1	2	3	33 %	67 %	6 %
Catégorie B	2	1	3	67 %	33 %	6 %
Catégorie C	31	12	43	72 %	28 %	88 %
Total A – B - C	34	15	49	69 %	31 %	100 %

Répartition par Statut	Hommes	Femmes	Total	Répartition		%
				H	F	
Stagiaire / Titulaire	33	13	46	72 %	28 %	94 %
Contractuels	1	2	3	33 %	66 %	6 %
Total	34	15	49	69 %	31 %	100 %

Filières	Hommes	Femmes	Total	Répartition		%
				H	F	
Administrative	3	12	15	20 %	80 %	31 %
Culturelle	0	1	1	0 %	100 %	2 %
Sportive	0	1	1	0 %	100 %	2 %
Technique	31	1	32	97 %	3 %	65 %
Total	34	15	49	69 %	31 %	100 %



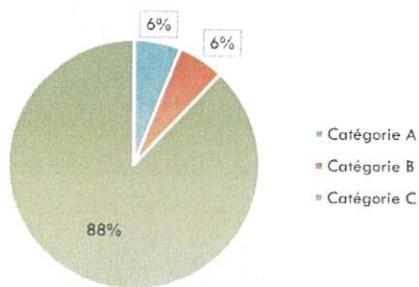


Caudrésis-Catésis **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**

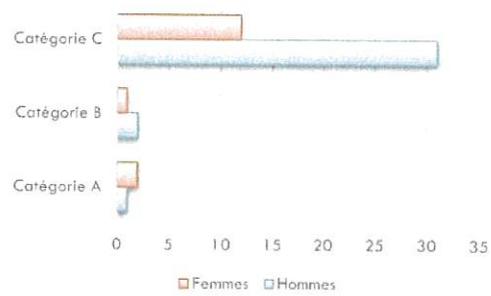
2.1.2.1.2 - Effectifs non – permanents

Filières	Hommes	Femmes	Total	Répartition		ETP
				H	F	
Administrative	0	2	2	0 %	100 %	2 %
Technique	32	0	32	100 %	0 %	32 %
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>2</b>	<b>34</b>	<b>94 %</b>	<b>6 %</b>	<b>34 %</b>

2.1.2.1.4 - Répartition par catégorie

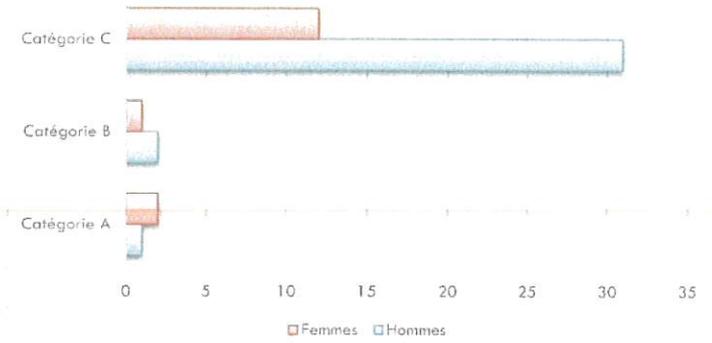


2.1.2.1.5 - Répartition par sexe et par catégorie

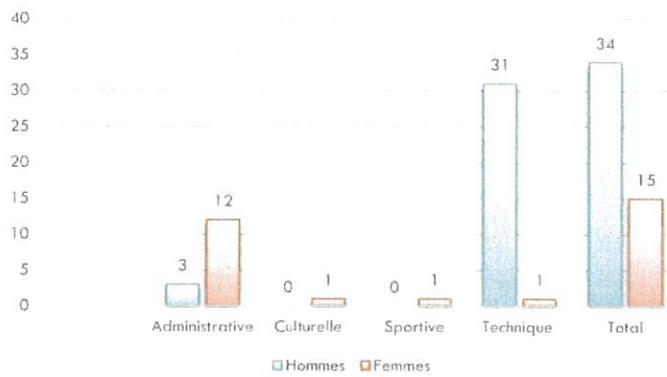


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

2.1.2.1.6 - Répartition des effectifs par catégories



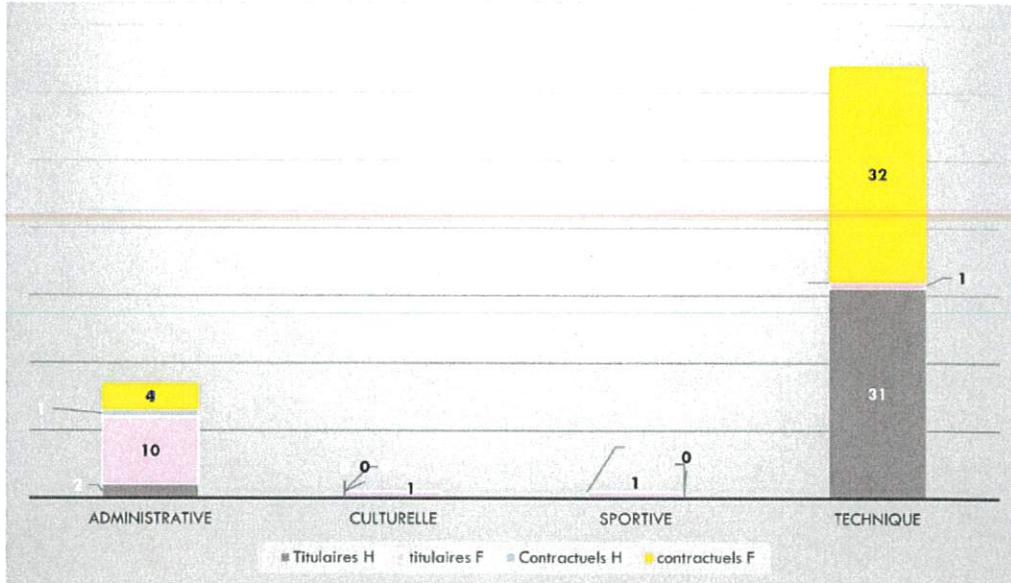
2.1.2.1.7 - Répartitions des effectifs par sexe et par filière





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

2.1.2.1.8 -Répartition des effectifs par filière, statuts et sexe (en nombre)



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

2.1.2.2. Durée effective du travail

2.1.2.2.1 -Répartition du temps de travail – titulaires/ et contractuels (année 2019)

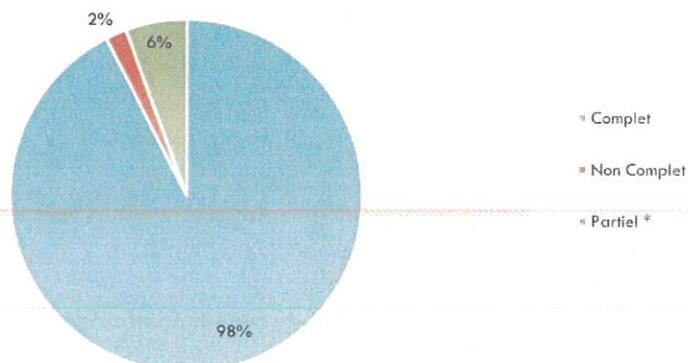
Temps	Hommes			Femmes			Ensemble			%
	T/S	Ct	S/Tot.	T/S	Ct	S/Tot.	T/S	Ct	S/Tot.	
Complet	33	33	66	12	4	16	45	37	82	98 %
Non Complet	0	0	0	1	0	1	1	0	1	2 %
Partiel *	0	0	0	5	0	5	5	0	5	6 %
50 %	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1 %
70 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 %
80 %	0	0	0	4	0	4	4	0	4	5 %
90 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 %
Total	33	33	66	13	4	17	46	37	83	100 %

*\*les emplois à temps partiel sont inclus dans les emplois à temps complet. Pour l'année 2019, les emplois à temps partiel représentent 6 % des emplois à temps complet.*





## 2.1.2.2.2 - Répartition temps de travail



## 2.1.2.3. Evolution des dépenses de personnel

## 2.1.2.3.1 - Traitements indiciaires

	2017	2018	2019	Prévision 2020
Titulaire / stagiaire	987 971 €	908 144 €	879 491 €	879 360 €
CDD	53 062 €	218 103€	380 890 €	493 343
CAE	526 032 €	130 539 €	-	-

Pour rappel, fin des contrats aidés en 2018. Recrutement de CDD (1CDD pour 4 CAE).

En 2020, 3 chargés de mission sont comptabilisés sur une année pleine,

Recrutement de 20 CDD pour une période 12 mois a été approuvé via la délibération 2019/105 (6 mois sont budgétés)

Renouvellement de 9 CDD pour une période de 6 mois (délibération 2018/109).

9 CDD auront une fin de contrat au cours de 2020.

Enfin, 5 contrats seniors seront recrutés pour 18 mois.



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

## 2.1.2.3.2 – Le régime indemnitaire

	2017	2018	2019	Prévision 2020
Titulaire / Stagiaire	183 790 €	173 974 €	170 819 €	177 000 €
CDD	12 640 €	4 515 €	16 400 €	27 360 €

Pour rappel, le RIFSEP a été mis en place en 2016 pour les administratifs et en 2017 pour les techniques.

## 2.1.2.3.3 La NBI, Le Supplément familial de traitement

	2017	2018	2019	Prévision 2020
Titulaire / Stagiaire	29 910 €	30 289€	31 347 €	30 415 €
CDD	0 €	599 €	1 330 €	2 711 €



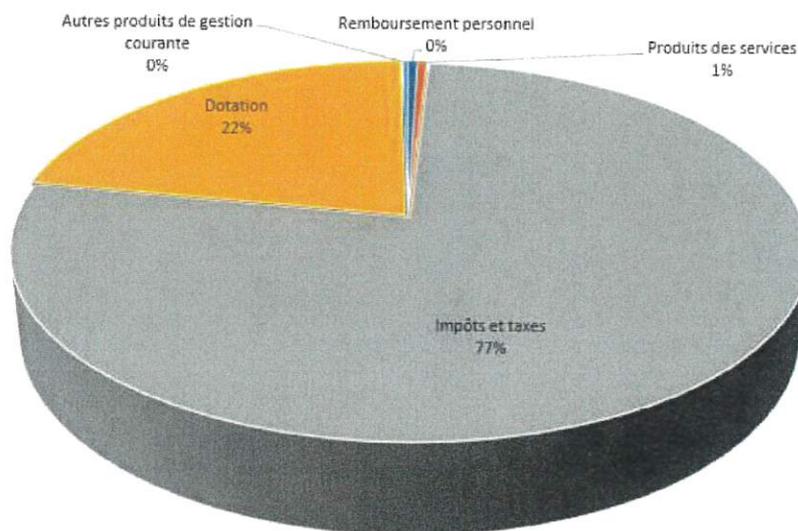
### 2.1.4 Les produits

#### ⇒ Répartition des recettes de fonctionnement

	2017	2018	2019	Evolution
Atténuation de charges (chap. 013)	480 228	265 987	163 754	
Produits des services (chap. 70)	472 964	204 628	177 338*	
Impôts et taxes (chap. 73)	26 381 098	27 740 367	27 480 587	
Dotations (chap 74)	7 469 884	7 197 265	7 798 360	
Autres produits de gestion courante (chap. 75)	55 526	120 759	92 733	
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>34 859 700</b>	<b>35 277 300</b>	<b>35 712 772</b>	
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	346 346	23 058	1 239 768	
Produits exceptionnels (chap. 77 hors 775)	19 162	121 170	15 644	
Reprises sur provisions (chap. 78 mvt réel)	1 658 683	56 707	303 932	
<b>Autres recettes d'exploitation</b>	<b>2 024 191</b>	<b>200 935</b>	<b>1 559 344</b>	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>36 883 891</b>	<b>35 478 235</b>	<b>37 272 116</b>	

\*Correction écriture SIAVED

Répartition des recettes réelles



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

## - Atténuation de charges

Recette en diminution suite à la politique nationale de non-renouvellement des CUI pour rappel  
Remboursement avant réforme 410 000 €

## - Produits des services

Versement en 2018 des redevances d'occupation concernant les espaces nautiques sur du  
01/07/2017 au 31/12/2018 soit 20 mois, versement en 2019 de 12 mois.

## - Impôt &amp; taxe – 259 780 €

	2017	2018	2019	Évolution
Taxe d'habitation	3 711 867	3 739 407	3 845 534	↗ ↗
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 607 736	3 298 270	3 144 431	↗ ↘
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	346 163	354 432	362 620	↗ ↗
Taxe additionnelle à la TFNB	72 128	77 751	81 762	↗ ↗
CFE	4 886 786	5 062 582	5 091 373	↗ ↗
Rôles supplémentaires	190 340	124 318	309 437	↘ ↗
Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE (art 73112)	2 065 178	2 088 653	2 147 419	↗ ↗
Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOCOM (art 73113)	909 169	707 559	728 204	↘ ↗
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFER (art 73114)	342 736	331 919	519 445	↗ ↗
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 7323)	3 163 986	3 160 589	3 163 008	↗ ↗
Attribution de compensation (art 7321)	69 199	73 838	118 216	↗ ↗
FPIC (art 7325)	1 540 435	1 520 475	733 355	↗ ↘
Taxe d'enlèvement des O.M (art 7331)	6 519 331	6 615 341	6 763 624	↗ ↗
Taxe de séjour (art 7362)	19 065	20 256	19 869	
GEMAPI		447 046	446 732	
<b>Impôts et taxes (chap 73)</b>	<b>26 381 097</b>	<b>27 740 367</b>	<b>27 480 587</b>	

L'évolution des recettes fiscales d'une collectivité provient de trois éléments essentiels.

D'une part, la **progression de la base** sur laquelle est imposée le contribuable : valeur locative du logement pour la taxe d'habitation, montant des salaires ou des immobilisations d'une entreprise pour la taxe professionnelle...

**D'autre part, le taux appliqué à cette base.**

En 2019 a été pris la décision de baisser le taux de taxe foncière bâtie en lien avec les économies réalisées sur le déploiement de la fibre soit une non-recette de **-153 K€**



Puis les mesures nouvelles :

- Récupération de l'IFER Eolien des communes de Busigny et Saint Hilaire 179 636 € (reversement sur AC 2020 de 102 649 €)
- Mise en place du pacte financier diminution du FPIC de -787 120 € (restitué sur les attributions de compensation)

- Dotations + 601 095 €

Pour rappel tableau de la DGF simulé présenté au ROB 2019. (Dotation perçue si CC versus CA)

en k€	2018	2019
CC FPU après CRFP	681	748
CA après réforme après CRFP		1 176

La CA2C a perçu au titre de 2019 : 1 288 K€ soit 540 k€ supplémentaire lié au passage en communauté d'agglomération.

Au terme de l'exercice 2022, le passage en Agglomération devrait permettre d'obtenir 1 986 K€ sur 4 ans de dotation supplémentaire.

- Produit de cession :

Vente des terrains Caudry/ Beauvois en Cis / Fontaine 1 049 K€

Pour rappel ces terrains devaient servir d'échange dans le cadre notamment du développement économique, le SCOT limitant les surfaces dédiées au développement économique, il convenait de rendre ces terres au monde agricole.

Echange de terre pour aménagement contournement 167 462 € (167 462 € en dépense d'investissement)

- Reprise sur provision

Assignation en 2017 par la SCI Mahout pour annulation de la vente du bâtiment situé 20 rue de l'industrie a Beauvois ce litige a été provisionné. Par jugement du 22 juin 2017 le tribunal de grande instance de Cambrai a débouté la SCI Mahout. La SCI Mahout a interjeté appel de cette décision et la cour d'appel de DOUAI condamne la CA2C à rembourser le prix de vente du bâtiment.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

2.2 L'endettement de la communauté

2.2.1 La structure des prêts

	2016	2017	2018	2019
Encours de dettes au 01 janvier	12 280 324	32 953 705	28 973 956	27 340 231
Annuité en capital de la dette	1 605 922	6 066 638	1 633 725	1 740 154
Intégration de dettes	22 279 302	- 913 111		
Nouveaux emprunts	0	3 000 000		
<b>Encours de dette au 31 décembre</b>	<b>32 953 705</b>	<b>28 973 956</b>	<b>27 340 231</b>	<b>25 600 077</b>
Charges d'intérêts	1 302 334	1 143 014	1 085 619	1 035 418

\*Hors budgets annexes

L'encours au 31 décembre 2016 s'élève à 32.9 M€. Un stock de dettes de 22.2 M€ a été transféré au 01 janvier 2016, à la suite de la dissolution de l'ENI, augmentant fortement l'endettement de l'EPCI.

En 2017, Le remboursement de l'emprunt relais ENI pour 4.5 M€ permet de diminuer notre encours de dette au 31 décembre 2017 malgré la contractualisation de 3 M€ pour le financement du projet TEPCV ainsi que l'acquisition du pôle d'entreprise.

Pour 2019, on constate que la collectivité poursuit son objectif de désendettement

L'application de la charte Gissler depuis 2010, qui consiste à classer l'ensemble des prêts des collectivités selon des niveaux de risque en fonction de la nature de l'encours, révèle pour la 4C un encours à Risque Faible. Ce chiffre témoigne de la sécurisation importante de notre encours de dette.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	23 213 511,96 €	90.66 %	3.87 %
Variable	0,00 €	0.00 %	0.00 %
Livret A	400 000,00 €	1.56 %	1.75 %
Barrière	1 986 564,46 €	7.76 %	4.35 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>25 600 076,42 €</b>	<b>100.00 %</b>	<b>3.87 %</b>





### 2.2.2 Le profil d'extinction

Le portefeuille de la communauté porte sur un encours de 25 600 077 € au 31/12/2019 et une durée résiduelle moyenne qui est de 14 ans et 5 mois avec un taux moyen pondéré de 3.87%

	2019	2020	2021	2022	2023	2028
Encours moyen	28 483 142,38 €	24 697 324,99 €	22 867 653,22 €	20 978 902,50 €	19 053 906,89 €	9 729 150,52 €
Capital payé sur la période	1 740 154,46 €	1 799 117,12 €	1 860 728,97 €	1 925 111,13 €	1 952 179,37 €	1 163 388,79 €
Intérêts payés sur la période	1 035 418,52 €	987 534,74 €	894 392,03 €	820 365,08 €	743 476,66 €	321 563,30 €
Taux moyen sur la période	3.83 %	3.83 %	3.82 %	3.81 %	3.79 %	3.23 %

### 2.2.3 Le ratio de désendettement

Ration de désendettement ou capacité de désendettement qui vise à dire en combien de temps une collectivité mettrait à rembourser toute sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute. Ce ratio se mesure de la façon suivante :

$$\frac{\text{ENCOURS DE DETTE au 31/12}}{\text{EPARGNE BRUTE}} = \frac{25\,600\,077}{4\,599\,924} = 5.56 \text{ ans}$$



## 2.3 L'Equilibre financier

### 2.3.1 Soldes intermédiaires de gestion

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

**Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

	2016	2017	2018	2019
Montants	-3 263 732	5 079 345	5 256 669	5 836 626

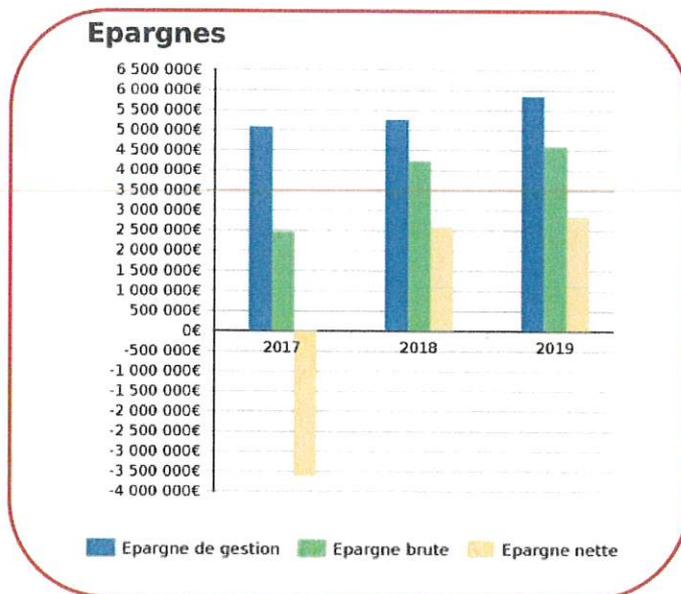
**Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors cession et provision. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2016	2017	2018	2019
Montants	-2 865 458	2 462 576	4 234 342	4 599 924

**Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

	2016	2017	2018	2019
Epargne nette	-4 471 379	-3 622 149	2 600 617	2 859 770





L'exercice 2017 est marqué par le remboursement anticipé de l'emprunt relais de l'ENI, ce qui a obligé la collectivité à prélever sur ces excédents antérieurs pour financer ses dépenses d'exploitation et ses emprunts.

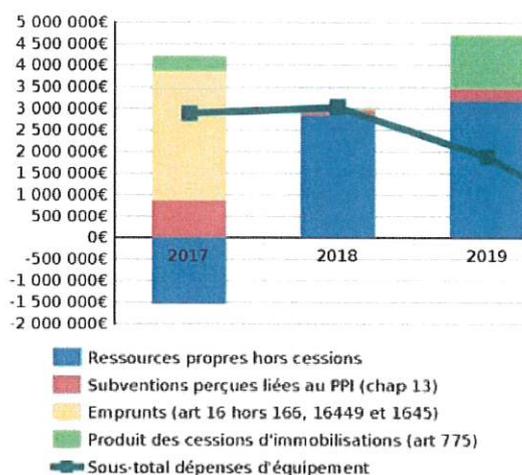
Les mesures d'économie et de redressement financier en 2018 ont eu pour effet d'améliorer la situation financière de l'EPCI permettant ainsi de dégager une épargne nette de 2 800 K€, en 2019.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

2.4 Les Investissements

2.4.1 Le financement des investissements



	2017	2018	2019
Epargne nette (a)	-3 622 149	2 600 617	2 859 770
FCTVA (b)	561 247	270 670	0
Autres recettes (c)	50 900	36 028	117 868
Produit de cessions (d)	346 346	23 058	1 239 768
<b>Ressources financières propres e = (a+b+c+d)</b>	-1 197 450	2 867 081	4 418 689
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	854 674	114 791	278 853
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	3 003 191	21 425	0
<b>Financement total h = (e+f+g)</b>	2 660 414	3 003 296	4 697 542

Depuis 2018, La majorité des investissements s'effectuent sur des fonds propres, ce qui traduit la volonté pour la collectivité de diminuer son endettement.



## 2.4.2 Les dépenses d'investissements

### ⇒ Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Années	Dépenses d'équipement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2016	1 269 012	1 605 922	55,86%
2017	2 888 703	6 084 724	67,81%
2018	3 024 928	1 633 725	35,07%
2019	4 136 087	1 740 154	29,62%

Le poids de la dette est en nette amélioration à la suite du remboursement anticipé de l'emprunt relais, et de la volonté de désendettement de la collectivité. Ce qui permet à l'EPCI de dégager des marges de manœuvres supplémentaires pour les dépenses d'équipement.

### ⇒ Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont en augmentation entre 2016 et 2019 cela s'explique par l'engagement de la collectivité dans de grands projets :

Acquisition du pôle d'entreprise

Déploiement de la Fibre

Déploiement de la LED

Création d'une crèche intercommunale à Avesnes et à Le Cateau

Lancement des travaux sur la ZAE de le Cateau et de Béthencourt.

Accompagnement des communes dans la construction des maisons de santé

Mise en place d'un fond de concours

Programme Local de l'Habitat



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

## 2.4.3 Le Résultat

	2017	2018	2019
<b>Résultat Antérieur</b>	<b>446 871</b>	<b>1 097 010</b>	<b>828 516</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 818 332</b>	<b>3 012 885</b>	<b>3 350 124</b>
<b>Résultat</b>	<b>3 265 203</b>	<b>4 109 895</b>	<b>4 178 640</b>
<b>Besoin de financement section investissement</b>	<b>2 168 193</b>	<b>3 281 379</b>	<b>2 341 492</b>
<b>Résultat a reporté N+1</b>	<b>1 097 010</b>	<b>828 516</b>	<b>1 837 148</b>





### 3. LES PERSPECTIVES ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

## COMPÉTENCES

Obligatoires	AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	GEMAPI*	COLLECTE DES DÉCHETS ET DÉCHÈTERIES	TRANSPORTS	POLITIQUE DE LA VILLE	EAU ET ASSAINISSEMENT	GEPU*	
	GEMAPI* : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations									
	GEPU* : Gestion des eaux pluviales urbaines									
	Optionnelles	CADRE DE VIE ET HABITAT	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	PETITE ENFANCE	VOIRIE COMMUNAUTAIRE	PLATEAUX SPORTIFS ET COINS DES MAMANS	ESPACES NAUTIQUES INTERCOMMUNALES			
		Facultatives	ÉCLAIRAGE PUBLIC	ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE	TOURISME	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	SANTÉ	CRÉMATORIUM		



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

3.1 En fonctionnement

3.1.1 les recettes de fonctionnement

La présentation contextuelle effectuée précédemment invite donc à estimer les recettes de fonctionnement de la façon suivante :

Recettes Réelles de fonctionnement	Proposition		Commentaires
	CR 2019	2020	
Dotation forfaitaire	5.15	5.21	+ 56 692 €
Autres Dotations	7.79 M€	7.72 M€	-2% DC RTP inscrit au PLF
Impôt et taxe	27.48 M€	27.55 M€	AC + 117 141

La section de recette de fonctionnement est principalement marquée par l'augmentation des attributions de compensations négatives + 117 141 € avec le transfert de la compétence GEPU (cf. rapport CLECT) et par l'évolution de la fiscalité et des dotations.

**Evolution fiscalité :**

	CR 2019	BP 2020	Évolution
TH	3 845 534	3 890 301	44 767
TF	3 144 431	3 210 220	65 789
TFNB	362 620	365 854	3 234
CFE	5 091 373	5 145 910	54 537
TASCOM	728 204	723 208	-4 996
IFER	519 445	524 648	5 203
CVAE	2 147 419	2 161 818	14 399
TAXE ADDITIONNELLE	81 762	79 170	-2 592
TEOM	6 763 624	6 852 659	89 035
<i>Rôle supplémentaire</i>	<i>314 722</i>		<i>-314 722</i>
TH	12 207		
Teom	1 523		
Tfnb	7 736		
Gemapi	1 221		
<i>IFER 2018</i>	<i>177 264</i>		
Cfe	89 305		
<b>Total fiscalité</b>	<b>22 999 134</b>	<b>22 953 788</b>	<b>-45 346</b>





Evolution Dotation :

	CR 2019	BP 2020	Évolution
<b>Dotation de base</b>	1 288 004	1 415 370	127 366
<b>Dotation de compensation</b>	3 865 545	3 794 871	-70 674
<b>FNGIR</b>	3 163 008	3 163 008	0
<b>DCRTP</b>	1 643 680	1 610 806	-32 874
<b>ATTRIBUTION COMPENSATRICE</b>	447 005	590 830	143 825

**Dotation de base** destinée à aider la CA dans son fonctionnement, elle est calculée en fonction de la richesse fiscale de l'EPCI, du revenu imposable moyen des habitants et de son niveau d'intégration

**Dotation de compensation** Elle correspond à une ancienne compensation et est écartée chaque année suivant un coefficient défini par la loi de finance. (Diminution quasi certaine chaque année de 1 à 2 %)

Le **FNGIR** a été mis en place en 2011 à la suite de la suppression de la taxe professionnelle afin d'assurer une compensation intégrale des pertes répertoriées par chaque catégorie de collectivités. Le FNGIR permet aux collectivités « perdantes » du fait de la réforme d'être compensées, via un reversement, par le biais d'un prélèvement sur les collectivités « gagnantes »

En parallèle, la **DCRTP** dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle permettant le maintien d'un plancher de ressources pour chaque catégorie de collectivités a également été mise en place. Une baisse de 2% est actée dans la loi de finances 2020.



### 3.1.2 L'impact de la crise sanitaire sur les recettes de la communauté d'agglomération

Les impôts tels que la taxe d'habitation, taxes foncières, TEOM, Cotisation Foncière des entreprises voient leur produit garanti par l'Etat, avec en particulier la prise en charge des impayés.

#### Impact 2020

**La taxe de séjour :** Avec une réouverture éventuelle au 15 juillet 2020 l'impact serait de **- 7 000 €**

**Loyers reportés :** A l'heure actuelle seul deux entreprises ont fait la demande de reporter les loyers pendant le confinement

#### Impact 2021

**TASCOM** taxe sur la surface commerciale de plus de 400 m<sup>2</sup>, la taxe est due par les établissements commerciaux ayant un Chiffre d'affaire annuel de 460 000 €. Estimation **- 16 595 €**  
Certains commerces qui ont un chiffre d'affaire à la limite de la taxation peuvent sortir du champ.

**La cotisation minimum de CFE** qui représente autour de 6% du produit de cet impôt (272 003 €), puisque les barèmes sont fixés en fonction de seuils de chiffre d'affaires et que beaucoup d'entreprises vont glisser dans une strate inférieure, conduisant à une baisse de la cotisation minimum estimée à **- 50 000 €** qui sera applicable en 2021

**L'impact sur la CVAE pourrait être proportionnellement le plus fort.** La base de calcul de la CVAE étant le chiffre d'affaire avec un recul de la croissance estimée à 5% le recul de la CVAE pour 2021 serait de **108 090 €**.

⇒ Une inquiétude supplémentaire :

De plus les entreprises acquittent en mai le solde de n-1, puis en juin et en septembre un acompte de n. Si, comme c'est très possible les contribuables se trouvent dispensés de tout ou partie de l'acompte (c'est à dire que l'Etat, pour ménager leur trésorerie en période de sortie de crise, leur permettra sans pénalité d'attendre mai 2021 pour régler l'intégralité de leur CVAE 2020), la question est de savoir si ce différé de trésorerie sera imputé budgétairement aux collectivités sur 2021. Comme il n'y a aucune garantie sur la CVAE la chute de cette ressource, prudemment portée pour **-20% 432 363 €**, pourrait même atteindre -





50% 1 080 909 € en 2021. La future CVAE 2021 est dès aujourd'hui un sujet essentiel d'interpellation de l'État pour l'ensemble des associations d'élus (AMF, ADF, Régions de France, France Urbaine...)

### 3.1.3 L'évolution des dépenses

Globalement, les orientations retenues visent à une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre à la communauté de communes de dégager les capacités d'investissement nécessaires, sans impacter négativement les budgets futurs.

Le budget principal est principalement marqué par la prise de compétence GEPU 1 332 822 €. Cette charge supplémentaire est compensée la première année par les attributions de compensation.

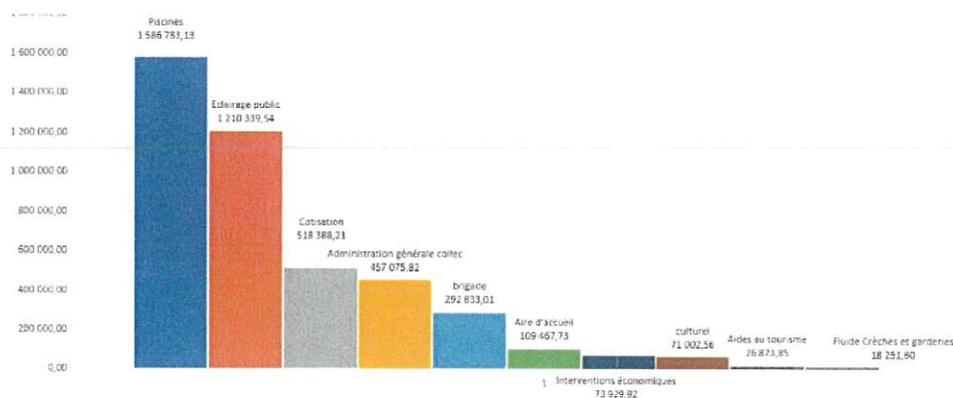
Globalement l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de +1.32% avec les dépenses imprévues liées à la crise sanitaire l'évolution est estimée à 2.85%

	2020	2019	Evolution
11 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 366 244,97	4 150 930,47	215 314,50
12 CHARGES DE PERSONNEL	2 600 000,00	2 436 684,96	163 315,04
14 ATTENUATION DE PRODUITS	13 563 762,00	14 590 854,00	-1 027 092,00
22 DEPENSES IMPREVUES	476 619,00	0,00	476 619,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	9 639 514,38	8 075 333,47	1 564 180,91
66 CHARGES FINANCIERES	948 634,10	1 017 669,82	-69 035,72
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	421 009,18	857 021,00	-436 011,82
	<b>32 015 783,63</b>	<b>31 128 493,72</b>	<b>2,85%</b>



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

⇒ Charges à Caractère Général



La gestion des espaces nautiques intercommunal représente 36% des dépenses des charges à caractère Général.

L'éclairage public représente 28% des dépenses du chapitre.

Principale Cotisation 12% :

MISSION LOCALE	96 468,80
CAMBRESIS INITIATIVE	40 224,92
CAMBRESIS EMPLOI	63 937,01
CAMBRESIS DEVELOPPEMENT ECONO	46 594,00
PAYS DU CIS	241 349,00

Les charges d'administration générale incluent les dépenses de maintenance des bâtiments, maintenance des logiciels et informatique, les assurances (bâtiments véhicules), ainsi que les taxes foncières.



⇒ Atténuation des charges – 1.02M€ et autre charge de gestion +1.5M€

L'évolution des deux chapitres est liée. En effet la prise de compétence GEPU entraine une dépense supplémentaire de 1 332 822 €. Cette charge supplémentaire est compensée la première année par les attributions de compensation. (Cf. rapport CLECT)

Répartition des autres charges de gestion

	2020	
Collecte et traitement ordures	6 625 559,30	68,73%
GEPU	1 332 822,00	13,83%
Aménagement des eaux	538 842,37	5,59%
Crèches et garderies	498 790,00	5,17%
Assemblée locale	406 242,72	4,21%
Aides au tourisme	115 000,00	1,19%
Administration générale collec	102 257,99	1,06%
Interventions économiques	20 000,00	0,21%
	9 639 514,38	

⇒ Dépense imprévue

Reversement de l'IFER 2019 pour un montant de 176 619 €

À la suite de la crise sanitaire liée au COVID-19, il convient d'inscrire la somme de 300 000 €

⇒ Charges exceptionnelles

Pour rappel l'année 2019 a été marquée par l'acquisition d'un niveau four pour le crématorium.

Pour 2020 les subventions d'équilibre se décompose :

40 297.66 € budget Zac Vallée d'hérie

195 031€ crematorium



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

185 679.94 € budget à location à caractère dev Eco, à la suite de la liquidation de l'entreprise energie service le budget est impactée à hauteur de 208 000 €

## 3.1.4 L'autofinancement

	2020
Recette réelle de fonctionnement	35 731 817
Charge réelle de fonctionnement	- 32 015 783
<i>Dont intérêt</i>	948 634
Epargne brute	= 3 716 034
Remboursement capital	- 1 803 617
Epargne Nette	= 1 912 417
Résultat antérieur	+ 5 426 192
Restes à réaliser 2019*	- 3 589 044
Auto-financement 2020	= 3 749 565

\* Reste à réaliser 2019 : 3 589 044 €

790 000 € Aménagement accès ZA LCC  
 687 510 € Déploiement de la Fibre  
 475 951 € Rénovation Crèche et Ram Le Cateau Cambresis  
 405 000 € travaux éclairage public  
 200 000 € fonds de concours  
 166 000 € Plan Habitat  
 125 000 € fonds de concours Aménagement accès ZA de Béthencourt  
 113 000 € Engagement Voirie  
 100 000 € Acquisition Bras Faucheur  
 91 000 € subvention développement économique

## 3.2





### 3.1 Section d'investissement

La communauté d'Agglomération arrive à dégager un autofinancement de 3 749 565 €

#### 3.1.4 Dépenses d'investissement 2020

##### **Les investissements Récurrents : 1 961 500 €**

Achat matériel Brigade 150 000 €  
50 000 € deux Camions brigade patrimoine et espace vert.  
100 000 € de matériel divers  
Travaux de voirie 200 000 €  
Réseaux d'électrification : 1 000 000 €  
Fonds de concours venant en soutien aux communes : 200 000 €  
Acquisition matériel informatique renouvellement du parc, dématérialisation des conseils : 100 000 €  
PLH : 216 500 €  
Aide aux petits commerces : 40 000 €  
Investissement divers : 55 000 €

##### **Projet 2020 : 1 788 800 €**

Participation au financement du contournement de Caudry : 800 000 €  
Création fonds de soutiens aux petits commerces à la suite de la crise sanitaire : 200 000 €  
Rénovation Maison éclusière 172 800 €  
Rénovation Bâtiment 16, site bois Leveque : 216 000 €  
Projet aménagement des aires d'accueil : 200 000 €  
Projet aménagement zone de le cateau 200 000 €



## Conclusion

Les orientations proposées pour l'élaboration du budget primitif 2020 et le travail en cours permettent d'envisager une capacité de financement de 3.7 M€ permettant de financer le plan d'investissement de 2020.

Les projets 2020 sont principalement accés sur le développement de notre territoire :

La prise en charge du contournement de Caudry pour 800 000 € améliorera la circulation routière sur le territoire, et contribuera ainsi au développement économique avec un accès plus fluide de la Zone d'activité Vallée d'herie vers l'autoroute.

La réouverture du canal de la Sambre à la navigation de plaisance permettra de développer le tourisme fluvial, notamment avec les plaisanciers venant de Belgique est naviguant vers l'Île-de-France. La rénovation de l'ancienne maison éclésièrè pour un cout de 172 800 €, s'inscrit dans ce projet.

Sans oublier l'impact de la crise sanitaire sur nos acteurs locaux, la volonté de la CA2C est de maintenir nos commerces ruraux et nos centres-villes, ainsi que nos artisans offrant un service local a la population, un fonds de Solidarité d'un montant de 200 000 € à été débloqué, cette aide spécifique au territoire de la CA2C intervient en complément des mesures de l'Etat et du conseil Régional des Hauts de France.

Au-delà de l'impact sanitaire et économique, nous devons rester vigilant. Le financement pour compenser les dépenses engagées par l'état reste à définir. Il convient d'envisager la possibilité du gouvernement de mettre à contribution les EPCI ainsi que les communes. Cette compensation viendrait inévitablement affecter nos dotations. Il faut donc agir avec prudence et considération pour 2021.

